

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MERIDIONALE**

**DEL.2022-CS-23**

**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 10.11.2022**

**NOM : 7.1**

L'an deux mille vingt-deux et le dix novembre, le Comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion – 1<sup>er</sup> étage – Château Julien à Vinezac, sous la présidence de Monsieur SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 14 H 30 en présence de :

**Ardèche Sources et Volcans** : CHAPUIS Pierre, VEYRENC Yves, GEIGUER Jacques

**CCBA** : ARNAUD Jean-Luc, COLLIGNON Jean, LACROTTE Robert, PONTHER Jean-Yves, BERNARD Dominique, DEVES Jean-François, LLORCA Patricia, SAUSSAC Marie-Christine

**Montagnes d'Ardèche** : GENEST Jacques, JACQUEMIN Bernard

**Pays des Vans en Cévennes** : ROBERT Lionnel

**Beaume Drobie** : CHABANNE Francis, WALDSCHMIDT Pascal

**Berg et Coiron** : FARGIER Marie, GILLY Michelle, CHANAL Pierre-Henri, CROS Joël

**Gorges de l'Ardèche** : AGERON Claude, CLEMENT Nicolas, DURAND Marie-Christine, MASSOT Guy

**Val de Ligne** : BAULAND Brigitte

Nombre de Délégués : 38

En exercice : 38

Présents : 19

Suppléants : 7

Procurations : 5

Votants : 31

Absents : 14

Date de convocation : le 4/11/2022

Procurations : BRUN Marc à CHAPUIS Pierre, DUCHAMP Cécile à PONTHER Jean-Yves, PRADIER Sébastien à GENEST Jacques, DELEUZE Johan à ROBERT Lionnel, CHANIOL à BAULAND Brigitte.

Absents : RIEU Dominique, GENEST Sandrine, MAISONNEUVE Patrick, MEYER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, TAUPENAS Martine, TOURVIELHE Max, AUZAS Vincent, DEFFREIX Christophe, NAJI Driss, ROSSI Joëlle, BASTIDE Bérangère, BRUYERE-ISNARD Thierry, MANIFACIER Christian.

Secrétaire de séance : GENEST Jacques.

**Objet : Clôture des 3 budgets annexes « l'Espélidou », « Faisceau Sud » et « Rénofuté »**

Le Président rappelle que, par délibération du 6 Avril 2022, il a été décidé la clôture des budgets annexes (BA) suivants au 1 septembre 2022 : l'Espélidou, Faisceau Sud et Reno Futé. A cette date il faut transférer d'une part l'état de l'actif et l'état du Passif au budget principal ainsi que le résultat de clôture et, d'autre part, décider de la répartition de l'excédent ou du déficit de clôture.

Après consultation de la DGFIP, le Président propose les opérations suivantes :

**ESPELIDOU**

Le Comité syndical du SYMPAM a décidé de la cession de la pépinière à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA).

- Solde comptable : 1.967,99 €
- Provisions non utilisées : 43.500,00 €

Cela représente un excédent de 45.467,99 €. De cet excédent, il faut déduire les cautions d'un montant de 4.500,00 € à rembourser à la CCBA.

En conclusion, la somme à répartir entre les 10 EPCI ayant contribué à ce budget est donc de **40 967,99 €**. Cette somme est répartie suivant la contribution de chaque EPCI comme indiqué dans le tableau ci-après :

Communautés de Communes	% Contribution	Répartition excédent	Cautions	Total à reverser (€)
Ardèche Rhône Coiron	20,14%	8.250,95		8.250,95
Ardèche des Sources et Volcans	5,94%	2.433,50		2.433,50
CCBA	28,06%	11.495,62	4.500,00	15.995,62
Berg et Coiron	4,29%	1.757,53		1.757,53
Gorges de l'Ardèche	10,25%	4.199,22		4.199,22
Montagne d'Ardèche	3,80%	1.556,78		1.556,78
Pays Beaume Drobie	5,31%	2.175,40		2.175,40
Pays des Vans aux Cévennes	5,86%	2.400,72		2.400,72
Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	12,91%	5.288,97		5.288,97
Val de Ligne	3,44%	1.409,30		1.409,30
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>40.967,99</b>	<b>4.500,00</b>	<b>45.467,99</b>

**FAISCEAU SUD**

Le Comité syndical du SYMPAM a décidé de la cession de la pépinière à la Communauté de communes « Ardèche Rhône Coiron » (ARC).

- Solde comptable : 12.905,40 €
- Provisions non utilisées : 8.184,00 €

Cela représente un excédent de 21 089,40 € De cet excédent, il faut déduire les cautions d'un montant de 2100 € à rembourser à ARC.

En conclusion, la somme à répartir entre les 9 EPCI ayant contribué à ce budget est donc de **18 989,40 €**. Cette somme est répartie suivant la contribution de chaque EPCI comme indiqué dans le tableau ci-après :

Communautés de Communes	% Contribution	Répartition excédent	Caution	(€)
Ardèche Rhône Coiron	20,96%	3.980,18	2.100,00	6.080,18
Ardèche des Sources et Volcans	6,17%	1.171,65		1.171,65
CCBA	29,16%	5.537,31		5.537,31
Berg et Coiron	4,45%	845,03		845,03
Gorges de l'Ardèche	10,66%	2.024,26		2.024,26
Pays Beaume Drobie	5,52%	1.048,21		1.048,21
Pays des Vans aux Cévennes	6,08%	1.154,56		1.154,56
Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	13,42%	2.548,38		2.548,38
Val de Ligne	3,58%	679,82		679,82
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>18.989,40</b>	<b>2.100,00</b>	<b>21.089,40</b>

### RENOFUTE

Une subvention de 33.000,00 € de la Région Auvergne Rhône Alpes (AURA) a été rattachée en 2020. Après recherches, il s'avère qu'un acompte de 16.362,62 € a été encaissé le 14 février 2020. Le 12 janvier 2021, le SYMPAM a demandé le versement du solde de la subvention. Par un mail du 14 janvier 2021, la Région AURA a dit que la dépense totale justifiée était de 31.349,35 € au lieu des 72.000,00 € prévus.

Il était bien indiqué que la subvention définitive était donc de 14.420,70 € ce qui entraînait le remboursement de 1.941,92 €. Le SYMPAM n'a pas tenu compte de cette information et a maintenu en rattachement les 33.000,00 €. L'acompte de 16.362,62 €, encaissé en 2020, est bien compris dans le résultat 2021.

Pour calculer le résultat définitif, il convient donc de déduire les 33.000,00 € et la somme à rembourser (1.941,92 €) :

➤ Solde comptable :	21 344,21 €
➤ Subvention à déduire :	- 33.000,00 €
➤ Trop perçu à reverser :	- 1.941,92 €

En conclusion, le déficit à répartir entre les 7 communautés ayant contribué à ce budget est donc de **13.597,71 €**. Cette somme est répartie suivant la contribution de chaque EPCI comme indiqué dans le tableau ci-après :

Communautés de Communes	% Contribution	Répartition déficit (€)
Ardèche des Sources et Volcans	15,23%	2.070,93
Berg et Coiron	10,86%	1.476,71
Gorges de l'Ardèche	26,58%	3.614,27
Montagne d'Ardèche	9,96%	1.354,34
Pays Beaume Drobie	13,59%	1.847,93
Pays des Vans aux Cévennes	15,07%	2.049,17
Val de Ligne	8,71%	1.184,36
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>13.597,71</b>



**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER** la reprise de l'actif et du passif des 3 budgets annexes au budget principal,
- **DE MANDATER** le Président pour verser les excédents globaux selon les 3 tableaux ci-dessus et récapitulés dans le tableau ci-dessous pour un montant de 52.959,68€,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires.

Communautés de Communes	Espéidou	Faisceau Sud	Reno futé	Total (€)
Ardèche Rhône Coiron	8.250,95	6.080,18	0,00	14.331,13
Ardèche des Sources et Volcans	2.433,50	1.171,65	-2.070,93	1.534,22
CCBA	15.995,62	5.537,31	0,00	21.532,93
Berg et Coiron	1.757,53	845,03	-1.476,71	1.125,85
Gorges de l'Ardèche	4.199,22	2.024,26	-3.614,27	2.609,21
Montagne d'Ardèche	1.556,78	0,00	-1.354,34	202,44
Pays Beaume Drobie	2.175,40	1.048,21	-1.847,93	1.375,68
Pays des Vans aux Cévennes	2.400,72	1.154,56	-2.049,17	1.506,11
Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	5.288,97	2.548,38	0,00	7.837,35
Val de Ligne	1.409,30	679,82	-1.184,36	904,76
<b>Total</b>	<b>45.467,99</b>	<b>21.089,40</b>	<b>-13.597,71</b>	<b>52.959,68</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
Gérard SAUCLES

